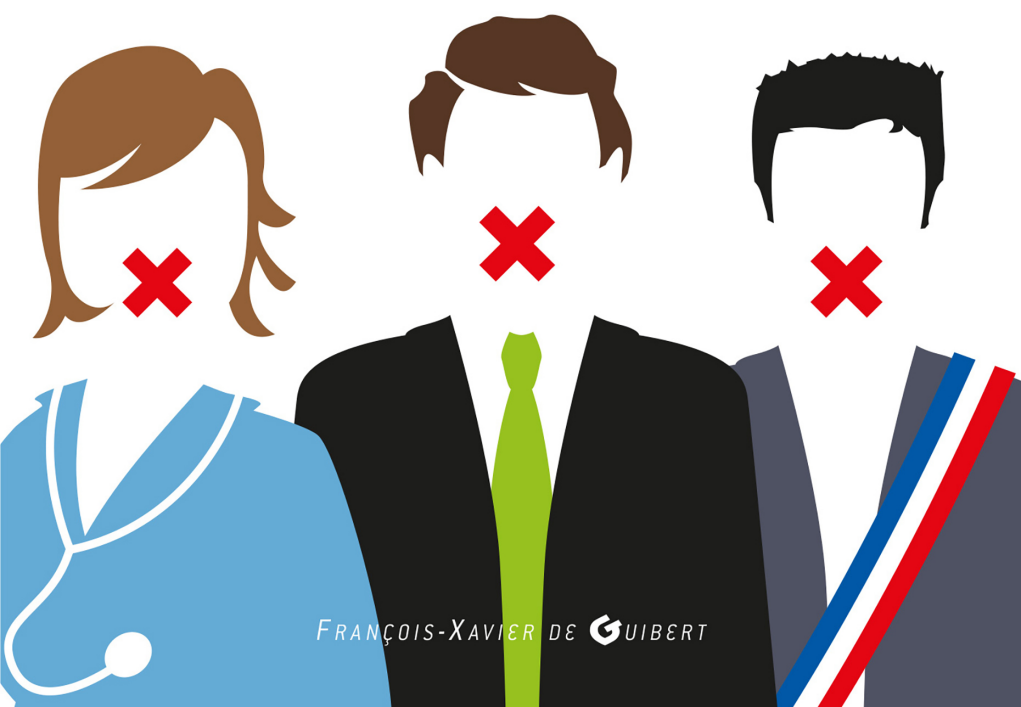


Sous la direction de
Philippe Cappello

OBJECTION DE CONSCIENCE



FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

Objection de conscience

Tous droits réservés pour tous pays
© août 2014, Éditions François-Xavier de Guibert
ISBN : 978275540568
ISBN pdf : 9782755410921
Groupe Artège
Éditions François-Xavier de Guibert
10 rue Mercœur 75011 Paris
9 espace Méditerranée 66000 Perpignan
www.artege.fr

Objection de conscience

Un acte de légitime défense

Ouvrage réalisé sous la direction de

Philippe Cappello

François-Xavier de Guibert

Auteurs

MGR DOMINIQUE REY, évêque de Fréjus-Toulon.

JOËL HAUTEBERT est Professeur d'histoire du droit à l'Université d'Angers et secrétaire général de l'APLCF (Association pour la Liberté de Conscience en France).

CLAUDE BARTHE est prêtre, théologien. Son dernier livre s'intitule *Penser l'oecuménisme autrement* (Via romana, mai 2014).

PASCAL JACOB est professeur de philosophie et auteur de *La morale chrétienne est-elle laïque ?* (Artège, 2012).

THIBAUD COLLIN est philosophe et écrivain français, agrégé de philosophie, il travaille sur des questions de philosophie morale et politique. Son dernier livre s'intitule *Sur la morale de Monsieur Peillon* (Éditions Salvator, coll. carte blanche, 2013).

NICOLAS MATHEY est professeur de droit à l'université Paris Descartes.

BRUNO KRUSE est maître de conférences

PHILIPPE CAPPELLO est Président de l'APLCF (Association pour la Liberté de Conscience en France. www.objectiondelaconscience.org).

Sommaire

Préface	9
<i>Mgr Dominique Rey</i>	

Introduction	15
<i>Joël Hautebert</i>	

I ASPECTS MORAUX

Peut-on éviter toute collaboration avec des actes de mort ?	27
<i>Claude Barthe</i>	
L'éthique de responsabilité, un piège ?	51
<i>Pascal Jacob</i>	

II ASPECTS INSTITUTIONNELS

Vie intérieure et action : séparation laïque ou unité catholique ?	61
<i>Thibaud Collin</i>	
Le droit à l'objection de conscience en France et en Europe	79
<i>Nicolas Mathey</i>	
L'efficacité limitée d'un droit fondamental à l'objection de conscience	107
<i>Bruno Kruse</i>	

III VERS UNE PRISE EN CHARGE COLLECTIVE ?

Entre désobéissance civile et légitime défense,
quelle prise en charge collective ? 127

Philippe Cappello

IV EXCURSUS

Franz Jägerstätter,
un martyr de l'objection de conscience 143

Préface

Il y avait longtemps que l'on n'avait pas vu en France une telle mobilisation à l'occasion d'un projet de loi. L'ampleur de celle qui a marqué les débats autour du « mariage homosexuel » et son caractère durable vient du fait qu'il ne s'agissait pas de défendre des intérêts particuliers mais bien des principes d'humanité fondamentaux. Affirmer que le mariage et la famille ne sont pas des réalités que l'État peut redéfinir à sa guise, c'est bien sûr s'efforcer de défendre le droit des personnes, mais c'est aussi contester une certaine forme de police de la pensée, qui assimile ce qui est moral à ce qui est légal. Or une loi qui ignore les exigences de la raison droite et qui ne sert pas le bien commun ne peut être dite juste. Nous ne devons pas obéir à la loi simplement parce qu'elle a la force de nous y contraindre, mais parce qu'elle est juste. La loi Taubira fait partie de ces *lois moralement injustes*, auxquelles la conscience chrétienne ne peut souscrire. Il est des circonstances où la résistance morale devient une obligation, et notre discours serait illusoire si nous délaissions ce témoignage rendu à la vérité.

Plus récemment le Conseil constitutionnel a dénié le droit à l'objection de conscience aux maires et officiers d'état civil chargés de célébrer l'union entre deux personnes de même sexe, ne proposant comme alternative que leur démission. Il a aussi été proposé que le droit à l'objection de conscience ne soit plus